

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 4

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

OBSEQUES DE L'ANCIEN CONSEILLER D'ETAT
EMILE KELLER

Mardi 16 mars se sont déroulées en l'église d'Aarau les obsèques de l'ancien Conseiller d'Etat et Conseiller national Emile Keller, décédé à l'âge de 87 ans. Parmi les personnes qui y assistaient, on remarquait notamment les anciens Conseillers fédéraux Stampfli et Streuli, le Président du Conseil des Etats, M. Muller, et le Conseil d'Etat Argovien « in corpore ». Le Pasteur Gloor, le Chef du Gouvernement Ernst Bachmann et l'ancien Conseiller national Muller, Arberg, ont retracé la vie et l'œuvre du défunt qui, pendant trente-six ans, fit partie du Conseil d'Etat Argovien et pendant plus de trente ans du Conseil national. Le défunt fut le fondateur des usines électriques du Nord-Est et des forces motrices argoviennes.

CANTON DE BALE

UN SAVANT BALOIS A L'HONNEUR

La médaille « Hanbury Memorial », la plus haute distinction de la société pharmaceutique de la Grande-Bretagne, a été remise au professeur Arthur Stoll, docteur « honoris causa », président du Conseil d'administration de Sandoz S.A.

SANDOZ EN 1964

Le chiffre d'affaires du groupe de l'entreprise chimique bâloise Sandoz S.A. a franchi, pour la première fois en 1964, le cap du milliard pour atteindre, en augmentation de 18 % par rapport à l'exercice précédent, 1.077 millions de francs. Ce chiffre englobe les ventes des nouvelles participations majoritaires détenues dans la Société Suisse de Ferments S.A., de même que celles de la Biochimie G.M.B.H. et de l'Alpine Chemische A.G. en Autriche. Les marchés les plus importants du groupe Sandoz sont les Etats-Unis, suivis par la France et l'Italie. L'Europe, qui contribue pratiquement pour la moitié au chiffre d'affaires du groupe, n'a pu tout à fait maintenir sa quote-part. L'accroissement des ventes dans les pays de l'A.E.L.E. a été légèrement plus marqué que dans ceux de la C.E.E.

Le rapport d'exercice 1964, actuellement à votre disposition, illustré et muni de graphiques soigneusement établis, donne pour la première fois le chiffre d'affaires de la maison-mère également, qui, avec 439 millions de francs, marque un accroissement de 17 % par rapport à l'année précédente. En publiant le chiffre d'affaires de la maison-mère, en indiquant

les amortissements sur les comptes bâtiments, installations et mobilier, de même qu'en fournissant de nouvelles informations sur les frais de recherche du groupe, ainsi qu'un tableau détaillé des participations Sandoz — qu'il s'agisse de sociétés filiales, d'usines exploitées en commun ou d'autres participations — la direction de Sandoz répond à la tendance d'une information accrue du public.

En raison de l'importance croissante de la recherche à l'étranger, ainsi que de l'échange des résultats dans le cadre du groupe Sandoz, les frais de recherche englobent désormais l'ensemble du groupe et non pas seulement ceux de la maison-mère. La dépense pour l'année 1964 atteint 74 millions de francs et n'est pas, pour les motifs qui viennent d'être exposés, comparable aux chiffres précédemment publiés. Le centre de la recherche reste à Bâle comme auparavant. Des laboratoires modernes ont cependant été installés aux Etats-Unis et doivent être développés dans une série de centres à l'étranger. Un déplacement systématique des laboratoires de recherche et de développement, ainsi que de la fabrication en particulier, constitue un allègement de l'exploitation bâloise qui apparaît inévitable en un temps de freinage à la surchauffe économique.

La tendance à l'augmentation des frais généraux, déjà perceptible l'an dernier, s'est encore accentuée. Malheureusement, une tendance désormais contraire a fait place à la courbe vers la baisse des matières premières et des produits intermédiaires nécessaires à la fabrication. Les frais de personnel de la maison-mère se sont considérablement accrus, pour passer de 118,8 à 134,3 millions de francs. Le total du personnel pour l'ensemble du groupe Sandoz est passé en 1964 de 12.865 à 14.711 employés et ouvriers. Cette augmentation de 14 %, plus du double de celle de l'an dernier, est due en tout premier lieu aux filiales étrangères. L'accroissement du personnel ouvrier des filiales est particulièrement marqué, puisqu'il s'inscrit en hausse de 29 %. Il s'agit là, en partie, d'une conséquence de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse, ce qui nécessite le déplacement vers l'étranger des fabrications requérant le plus de travail.

En ce qui concerne les divers départements, le rapport Sandoz fait apparaître, dans le secteur des matières colorantes, un chiffre d'affaires de 366 millions de francs pour le groupe, en augmentation de 18,1 %. Toute la gamme des principaux colorants y participe. La capacité de production de l'usine de Bâle a été, compte tenu de la main-d'œuvre disponible, bien utilisée. La production n'est toutefois pas parvenue à suivre la demande accrue en matières colorantes Sandoz. Des déplacements de fabrication vers les centres étrangers ont ainsi dû être effectués. Le chiffre d'affaires du département pharmaceutique s'est accru de 21,8 % pour atteindre 525 millions de francs. Les installations de production pharmaceutique ont été utilisées à plein. Ici également, on s'est efforcé de décharger l'exploitation à Bâle par un déplacement systématique de la production. Le département des produits chimiques est parvenu à accroître son chiffre d'affaires global

de 10 % environ pour atteindre 186 millions de francs. Le taux de croissance a été très variable suivant les marchés.

Le bénéfice net de Sandoz en 1964 atteint 29,1 millions de francs, contre 26,6 millions de francs l'année précédente. La marche des affaires a été caractérisée par un accroissement satisfaisant du chiffre d'affaires qui ne s'est toutefois pas répercuté dans la même mesure sur les profits en raison de la hausse continue des frais. Les frais généraux ont augmenté de 53,9 à 63,1 millions de francs. Le résultat brut du compte marchandises progresse de 91 à 106,2 millions de francs. Ce développement réjouissant est sans doute dû pour une part déterminante aux mesures de rationalisation. On sait qu'un dividende inchangé de 100 francs par action doit être payé sur un capital augmenté de 75 à 100 millions de francs, ce qui signifie pour la société une prestation supplémentaire de 5 millions de francs par rapport à l'année dernière. Le bilan, qui dégage un total de 760,63 millions de francs (année précédente : 626,72), fait ressortir la forte augmentation des moyens propres de l'entreprise résultant de l'augmentation du capital avec agio, ainsi que de la dotation des réserves.

DEMANDE DE CREDIT POUR L'ACHAT D'HELICOPTERES ET D'AVIONS LEGERS POUR L'ARMEE

Le Conseil fédéral a publié un message par lequel il demande un crédit de 26 millions 500 mille francs pour l'achat de 15 hélicoptères et de 12 avions « Pilatus-Porter », ainsi qu'un crédit de 11 millions 350 mille francs pour l'organisation au sol des escadrilles légères.

C'est en 1960 qu'on a songé à créer ces escadrilles légères pour des tâches de liaison et d'observation, mais aussi pour effectuer certains transports (ravitaillement en terrain difficile, travaux techniques, installation de téléphériques, évacuation de blessés, etc.). L'appareil le plus pratique pour ce genre de missions est incontestablement l'hélicoptère. Il est plus mobile et peut mieux être soustrait à l'observation ennemie. Le choix s'est porté sur le modèle « Alouette III », qui a déjà été adopté pour l'escadrille légère du corps d'armée de montagne. Complètement équipé, un hélicoptère « Alouette III », avec appareils radio, accessoires et pièces de rechange, revient à environ 1.300.000 francs pièce.

Toutefois, le Conseil fédéral propose aussi d'acheter 12 avions « Pilatus-Porter », du type PC-6/340, car un avion, ayant une capacité de charge équivalente à une autonomie de vol plus grande que l'hélicoptère, peut donc effectuer des transports à grande distance. Pour des raisons financières, la préférence a été donnée à la formule du moteur à piston (le type équipé d'un turbo-propulseur est beaucoup plus coûteux). Un « Pilatus-Porter » revient à environ 400.000 francs. Le délai de livraison est de 20 mois (12 mois pour les hélicoptères).

Le crédit de 11 millions demandé pour l'infrastructure permettra de créer au sol l'équipement nécessaire pour tous les

appareils des escadrilles légères : halle de montage et de garage, atelier pour l'entretien et la réparation, bâtiments pour l'instruction et l'administration, un hangar et un abri antiaérien.

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN SE PLAINT DU CINE-JOURNAL SUISSE

Le rassemblement jurassien publie un long communiqué dans lequel il se plaint du ciné-journal suisse. Il rappelle qu'en 1947, déjà, « une bande d'actualité avait été filmée dans le Jura, mais que la projection en fut interrompue et interdite sur l'intervention du gouvernement bernois ».

Cette année-ci, lors de la manifestation organisée le 20 mars à Delémont, pour marquer le 150^e anniversaire de l'annexion du Jura au Canton de Berne, il avait invité les agences d'information, la presse, la radio, la télévision, de même que le ciné-journal suisse. Ce dernier répondit négativement à l'invitation.

Le communiqué du rassemblement jurassien déclare que « depuis plusieurs années, le ciné-journal suisse a constamment refusé de montrer la fête du peuple jurassien dans ses actualités ». Le rassemblement jurassien affirme que l'on a ainsi la preuve que « l'information » du ciné-journal suisse est « dirigé » et que celui-ci se comporte « comme s'il s'adressait à un peuple sous-développé et dépourvu de jugement ».

LE POINT DE VUE DU CINE-JOURNAL SUISSE

La direction du ciné-journal suisse déclare, au sujet des reproches formulés par le rassemblement jurassien, qu'en vertu de l'article 8 de la loi fédérale sur le cinéma du 28 septembre 1962, le ciné-journal suisse doit notamment servir les intérêts nationaux, contribuer à développer la compréhension des spectateurs pour les aspects spirituels, sociaux et économiques du pays et affermir la conscience de la communauté nationale. Le ciné-journal suisse n'est subordonné à aucune obligation en matière d'information. La décision de ne pas filmer la manifestation séparatiste de Delémont a été prise librement par son rédacteur en chef, d'entente avec le président du Conseil de fondation du ciné-journal suisse, le Conseiller aux Etats Dietschi, de Bâle-ville. La rédaction du ciné-journal suisse a estimé inopportun de contribuer à aggraver les dissensions intestines dans le Jura. Dès leur création, les actualités cinématographiques suisses ont eu pour objectif la Suisse dans son ensemble, d'où la pratique suivie jusqu'ici d'œuvrer en faveur de la cohésion nationale.

LE RAVITAILLEMENT DE LA SUISSE EN PETROLE

Le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a publié le communiqué suivant : « Sous la présidence du Conseiller fédéral Spuehler et en présence de MM. Siegrist, directeur de l'Office fédéral de l'économie énergétique, et Halm, futur délégué à la défense nationale économique, a eu lieu le

2 avril, au Palais fédéral, un échange de vues avec les représentants de sociétés qui exploitent ou envisagent d'exploiter des raffineries et oléoducs en Suisse. Ont fait l'objet de la discussion les principes qui devraient prévaloir lors de l'octroi de concessions pour les oléoducs traversant la frontière. La loi de 1963 sur les installations de transport par conduites prescrit en effet qu'une concession doit être refusée ou assortie de conditions ou charges restrictives, si cela est nécessaire, pour empêcher une dépendance économique contraire à l'intérêt général du pays.

Les quatre raffineries prévues en Suisse, d'une capacité totale de 11-12 millions de tonnes par année, suffiraient à couvrir l'ensemble des besoins du pays en carburants et en combustibles liquides au début des années 70. Le pétrole brut leur parviendrait par deux pipe-lines venant tous deux du bassin méditerranéen (à partir de Gênes et de Marseille).

La réalisation immédiate de tous ces projets aurait comme conséquence, de l'avis des autorités fédérales, de faire dépendre trop unilatéralement de ces deux pipe-lines notre ravitaillement en produits pétroliers. Dans l'intérêt de la sécurité de notre approvisionnement, le Conseil fédéral estime qu'il serait opportun de diversifier dans toute la mesure du possible les moyens de transport et voies d'acheminement. Le Conseiller fédéral Spuehler a invité les représentants des sociétés à lui soumettre des propositions en vue de maintenir des liaisons suffisantes pour assurer notre approvisionnement en produits pétroliers aussi dans les cas de mise hors-service des oléoducs.

LE PROBLEME DE LA TELEVISION EN COULEURS

Le groupe de travail pour la télévision en couleurs du Comité international des radiocommunications s'est réuni à Vienne le 23 mars. Tous les organismes officiels des télécommunications de l'Europe occidentale et orientale étaient représentés à cette réunion qui s'est terminée le 7 avril. La délégation qui représente la Direction générale des P.T.T. de Suisse se compose de MM. Walter Gerber (expert pour la T.V.), Maurice Apothéloz (chef de la section T.V.) et Konrad Bernarth (adjoint au service de recherche).

La conférence de Vienne a examiné trois systèmes de télévision en couleurs : le système américain (N.T.S.C.), qui est la norme officielle aux Etats-Unis depuis 1953 ; le système de l'Allemagne Occidentale (P.A.L.) et le système français (S.E.C.A.M.). Ces deux derniers sont dérivés du système américain.

Peu après le début de la réunion de Vienne, on apprenait non sans surprise que l'U.R.S.S. avait signé à Paris un accord par lequel elle s'engage à adopter le système français. Depuis lors, tous les pays d'Europe orientale ont adopté la même attitude.

La position de la délégation suisse est délicate, car les spécialistes suisses donnent la préférence au système allemand. L'Italie et l'Autriche ont aussi l'intention d'adopter la version « P.A.L. ». Chaque pays devant, à la conférence de Vienne,

faire des propositions concrètes, la délégation suisse avait demandé à Berne de nouvelles instructions. Le 25 mars, on apprenait que sa mission avait été définie comme suit : préconiser l'adoption du système « P.A.L. » et s'efforcer de faire adopter, par des concessions mutuelles, une formule unique pour toute l'Europe.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DU SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER

Au cours d'une récente séance, la Commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H. a procédé à l'élection du successeur de M. H.-J. Halbheer, démissionnaire. Son choix s'est porté sur M. Edmond Mueller, docteur ès sciences politiques. M. Mueller a accompli une bonne partie de sa carrière à l'étranger, notamment en Allemagne et en Egypte, en qualité de professeur d'université, de journaliste politique, puis d'administrateur de sociétés.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, il a été chargé de nombreuses missions internationales. Après le conflit de Suez, il a notamment dirigé pendant six ans la délégation du C.I.C.R. dans la République Arabe Unie.

Au service du S.S.E., M. René Bovey, comme par le passé secrétaire général et rédacteur en chef de la revue « Echo », lui apportera sa coopération et son expérience.

LES BOURSES POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Par un message aux Chambres, le Conseil fédéral propose de prolonger de cinq ans le régime des bourses aux étudiants étrangers.

Ce régime a été créé en 1961 ; il prévoyait d'accorder en cinq ans des bourses aux étudiants étrangers (pour la plupart des pays en voie de développement) pour un montant global de 9 millions de francs. Il s'agirait maintenant d'accorder, pour la période de 1966 à 1971, des bourses totalisant au maximum une somme de 12 millions de francs.

Le projet d'accorder des bourses aux étudiants étrangers avait été présenté par la conférence des Recteurs des Universités suisses. Au début du semestre d'hiver 1964-65, on dénombrait déjà 289 boursiers venant de 60 pays des cinq continents. Les plus forts contingents étudient — pour des raisons linguistiques — à Lausanne et Genève. Ils se vouent en premier lieu aux sciences techniques (70), au droit et aux sciences économiques et socialistes (68) et à la médecine (63). Le département fédéral de l'Intérieur alloue les bourses sur proposition de la commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers.

Le choix des candidats est sévère, afin d'avoir un coefficient de réussite élevé. Les boursiers doivent non seulement justifier la formation préliminaire requise, mais posséder une des langues en usage dans nos hautes écoles. Ils sont ensuite tenus de suivre, à Fri-

bourg, un cours propédeutique. Par la suite, on s'efforce d'autre part de faciliter le séjour des boursiers, de bien les accueillir et de leur trouver un logement.

Le message souligne que les premières expériences recueillies sont positives: les échecs sont très rares et les témoignages de reconnaissance nombreux.

Le montant mensuel d'une bourse varie entre 550 et 700 francs (1.000 francs exceptionnellement pour les étudiants diplômés mariés). Le voyage de retour dans le pays d'origine est à la charge du service suisse des bourses.

Pour la prochaine période de cinq ans, on envisage d'allouer 60 bourses à des étudiants de pays en voie de développement et 40 bourses à des étudiants de pays avancés, sans compter celles qui sont prolongées. Le message a proposé de réduire un peu le nombre des bourses, car on a constaté que, surtout dans les pays africains, le besoin de cadres subalternes et moyens est plus grand que celui d'universitaires. Ces derniers courent le risque, en retournant dans leur pays, de ne pas trouver d'occupation correspondant à leur formation.

La commission propose donc d'accorder environ 100 bourses nouvelles chaque année, mais au total 240 environ (alors qu'on arrive maintenant presque au chiffre de 300).

PROBLEME JURASSIEN ET EGLISE

Le 15 mars, l'Association des Pasteurs de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne s'est réunie à Bienne-Madretsch en une session spéciale, consacrée à une information et à un débat sur la question jurassienne. Etaient présents près de 80 pasteurs, de l'ancien canton et du Jura, désireux d'engager un vrai dialogue et d'aborder ensemble et dans sa complexité ce grave problème et ses aspects historique, linguistique et confessionnel. Les quatre brefs exposés, de deux pasteurs jurassiens et deux pasteurs de l'ancien canton, un forum à quatre voix, suivi d'une discussion en six groupes restreints, « mixtes », et enfin le débat général, ont permis de confronter les points de vue, dans le souci de contribuer à la recherche d'une solution satisfaisante du problème numéro un du canton de Berne à l'heure actuelle: la question jurassienne.

FONDATION DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SPATIALE

L'Association Suisse de Technique Spatiale a été fondée à Berne. Son but est de coordonner et si possible d'encourager les efforts de recherches et de technique dans le domaine de l'exploration de l'espace.

Le comité d'action pour les questions de technique spatiale, présidé par M. Lattmann, de Zurich, a terminé son activité avec la création de cette association, qui comprend déjà 46 membres collectifs et 109 membres individuels.

A l'occasion de l'assemblée de fondation, MM. Lattmann, Hartmann, chef de section adjoint du Département Politique fédéral, G. Widmer et le professeur Baser, de Zurich, exposè-

rent que l'association visait la collaboration active tant dans le domaine purement technique que dans celui des travaux scientifiques de l'exploration de l'espace. Les chefs de la recherche suisse et des représentants de l'industrie horlogère, électrique et des machines ont offert leur collaboration.

Le siège de l'association est à Zurich. Son comité est de 20 membres, auxquels un 21^e pourra venir s'adjoindre. C'est le directeur F. Hummler, délégué à la création d'occasions de travail de Berne, qui a été nommé président par acclamations, tandis que M. Lattmann était nommé vice-président.

L'association prévoit un budget de quelque 100.000 francs par an.

CANTON DE FRIBOURG

POUR LE RESPECT DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Société des écrivains fribourgeois communique:

La Société des écrivains fribourgeois, section cantonale de la Société des écrivains suisses et section des Lettres de l'Institut fribourgeois, a adressé à son Excellence l'Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, une supplique circonstanciée en faveur du respect de la langue française, de ses formes et de ses règles, dans les textes actuellement proposés ou imposés aux fidèles à l'occasion du renouveau liturgique.

Ce document porte notamment sur la tenue générale des textes français devant prendre rang de formules officielles de l'Eglise et qui tendraient déjà à pâtir de trop de hâte dans la transition, jointe au vœu mal réalisé d'aller au-devant des gens simples. Il relève aussi que le français est une des langues les plus difficiles à mettre en musique sans en altérer le rythme et en défigurer l'esthétique, et propose qu'en attendant qu'une longue recherche ait révélé une solution comparable au chant grégorien, l'on maintienne ce dernier et l'on se contente de dire les textes liturgiques français, au lieu de les chanter.

La supplique des écrivains fribourgeois rappelle également que l'emploi du « vous », comme marque de courtoisie dans la prière, est une règle particulière de la langue française, qui doit être respectée, et non une coutume confessionnelle. Le « tu » de certaines communautés non catholiques est un germanisme, dû aux origines de la réforme et qui demeure incorrect en français. Il en est de même pour la formule « amen », mot hébraïque dont le français possède une traduction authentique, avec les mots: « ainsi soit-il ». Il serait paradoxal de les remplacer par leur équivalent antique au moment où, par ailleurs, on substitue le français au latin.

Les défenseurs du français font respectueusement observer à leur évêque que la hiérarchie de l'Eglise n'a pas de juridiction sur les règles d'une langue et qu'à en choisir une pour l'usage du service divin, elle a, elle aussi, le devoir de l'appliquer dans son intégrité. Enfin, les écrivains fribourgeois évoquent les efforts considérables qu'exige le maintien de la

pureté du français en Suisse romande, où l'adoption de germanismes par l'autorité ecclésiastique aggraverait la confusion, en ajoutant l'hésitation de la conscience au poids de l'ignorance et de la paresse d'esprit.

CANTON DE GENEVE

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies examine actuellement, à Genève, un projet de convention internationale sur l'intolérance religieuse. A cette occasion, on a pu assister, aujourd'hui, à un affrontement entre les représentants des pays de l'Est et celui des Etats-Unis.

« Nous ne sommes pas ici pour faire étalage d'art oratoire ou de propagande, mais pour travailler à la rédaction d'un instrument international », a déclaré M. Petr Nedbailo, représentant de l'Ukraine, en réponse à un plaidoyer « passionné » du délégué américain en faveur de la liberté de conscience. « La religion, a ajouté M. Nedbailo, est une affaire privée qui regarde la conscience de chacun, mais il faut limiter certaines manifestations qui risquent d'être dangereuses pour la santé et la sécurité publiques. »

« L'état doit intervenir contre les manifestations de certaines sectes anti-sociales », a dit de son côté M. Nassinovsky, représentant de l'U.R.S.S.

L'article en discussion concerne les garanties des libertés et des droits dans le domaine de « la religion et de la conviction ».

Auparavant, M. Morris B. Abram, représentant des Etats-Unis, avait déclaré : « Nous n'acceptons pas qu'une convention sur l'intolérance religieuse autorise l'Etat à surveiller la conscience, les pensées, les convictions ou les croyances des individus (...). Nous ne partageons pas la confiance de certains en la sagesse, la magnanimité et l'omniscience de l'Etat. »

« Très peu de gens sont morts à cause des charmeurs de serpents, mais il y a eu des millions de victimes du culte de l'Etat », a ajouté M. Abram.

Après avoir affirmé que les religions « ne travaillent pas contre, mais avec l'Etat », le délégué américain a conclu : « Nous ne voulons pas que reviennent ces jours sombres où l'Etat contrôlait l'appartenance ou la non-appartenance des individus à une religion. »

DECES DE M. ALFRED NICOLE

On annonce le décès survenu à Genève, dans sa 83^e année, de M. Alfred Nicole, administrateur-délégué de Sonor S.A., société éditrice de « La Suisse ». C'est en 1909 que M. Nicole était devenu directeur de l'ancienne société Sonor. Il avait fondé en 1915, avec John Pisteur et M. Ulysse Kunz-Aubert, la revue « Les pages d'art ». En 1918, M. Alfred Nicole avait été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société de publicité et d'imprimerie, propriétaire du journal « La Suisse » et de l'imprimerie Soullier, à la cité.

Le défunt a été un membre très actif du Comité central des éditeurs de journaux. Il était président d'honneur de l'union genevoise des éditeurs de journaux, de même que de l'Union Romanden.

M. Nicole a été membre fondateur et président du Cercle de la Presse et des amitiés étrangères.

Il aimait la botanique et la montagne. Il était connaisseur en matière de beaux-arts.

M. Alfred Nicole était membre de la presse genevoise depuis 1928 et présida à plusieurs reprises la commission mixte — union genevoise des éditeurs de journaux et association de la presse genevoise.

POUR LE PRIX DE COMPOSITION MUSICALE

« REINE MARIE-JOSE » 1966

Le prix de composition musicale « Reine Marie-José » sera décerné pour la quatrième fois au mois de novembre 1966.

Les compositeurs de toutes nationalités n'ayant pas dépassé l'âge de 50 ans accomplis le 1^{er} janvier de l'année prochaine pourront prendre part à ce concours.

Le sujet choisi par le comité, présidé par la reine Marie-José et composé de personnalités genevoises, de Paris et de Bruxelles, est une œuvre concertante pour un instrument soliste et un orchestre : piano et orchestre, ou violon et orchestre, ou harpe et orchestre, ou encore hautbois (ou cor anglais) et orchestre.

Les partitions devront parvenir au secrétariat du concours au plus tard le 31 mai 1966.

Le prix de composition musicale « Reine Marie-José », Merlinge (G.-Y.), Genève, est d'un montant de 10.000 francs suisses.

L'œuvre primée sera créée dans le cadre des concerts de Merlinge, au studio de Genève et de la Société Suisse de Radio-diffusion et Télévision.

On sait que le prix « Reine Marie-José » a été décidé par Sa Majesté dans le but de mettre en valeur les musiciens de talent.

SANS NOUVELLES DES SIENS PENDANT QUARANTE-SEPT ANS

L'agence centrale de recherches, au siège du C.I.C.R. à Genève, a été saisie de la demande de M. V., habitant Paris, qui était resté sans nouvelles de sa famille depuis 1918. Il avait laissé en Russie ses parents, ses quatre frères et ses deux sœurs.

Il finit par s'adresser au Consulat de l'U.R.S.S. à Paris, qui lui conseilla d'écrire au Comité international de la Croix-Rouge.

L'agence centrale de recherches envoya immédiatement un message à l'adresse indiquée par lui. C'est une voisine qui répondit, disant que les parents étaient décédés, que deux frères étaient tombés à la guerre, mais que ses deux autres frères, ainsi que ses sœurs, étaient en vie. Ils avaient quitté le village. A la suite de nouvelles démarches, le C.I.C.R. reçut une lettre d'un des frères qui exprimait sa joie de savoir enfin que M. V. était en vie et le pria de lui écrire, ce qui fut fait.

Les recherches, entreprises en mars 1964, aboutissaient le 24 juin de la même année. Récemment, le C.I.C.R. a reçu de M. V. une lettre dont voici un passage :

« Je m'adresse à la Croix-Rouge internationale, non pas pour une demande, mais pour dire ma gratitude, car cette année, vous m'avez aidé à retrouver mes parents, mes frères et sœurs, qui vivent en U.R.S.S. et dont je ne savais rien depuis presque cinquante ans. Merci pour cela. Merci pour votre peine et votre bonne volonté.

AU 35^e SALON DE L'AUTOMOBILE

Le 17 mars, la Commission des Exposants a procédé à sa traditionnelle et officielle visite du Salon. Elle a recueilli, de manière très générale, les échos les plus positifs des représentants des marques et maisons présentes à Genève. Nombreux sont, en effet, les exposants qui se sont déclarés très satisfaits tant de la forte fréquentation publique du Salon, que de son organisation et surtout du volume des affaires traitées.

Deux constatations méritent une place spéciale : il s'agit, d'une part, des brillants résultats enregistrés par la section des cycles et motos, dont les intéressés se montrent très heureux de l'emplacement qui leur a été réservé ; d'autre part, le « boom » réjouissant enregistré dans les équipements techniques d'ateliers et de garages. « Boom » que les exposants concernés attribuent aux mesures prises par le Gouvernement pour restreindre la main-d'œuvre étrangère, obligeant les chefs d'entreprises à automatiser davantage leurs installations.

**

Sur un autre plan, des visiteurs très différents ont parcouru aujourd'hui les vastes salles du 35^e Salon international de l'Automobile, des « deux-roues », de la nautique, des accessoires et des engins de manutention ; c'est ainsi qu'ont notamment été remarqués : MM. Bonelli, directeur général des exportations mondiales de la Fiat ; Joachim Bonnier, le célèbre pilote automobile suédois de formule un, et Silvio Moser, l'un de nos meilleurs coureurs sportifs suisses ; les joueurs des équipes de Servette et Urania-Genève Sports F.C., venus visiter l'exposition au cours de l'habituelle soirée de gala ; des coureurs de l'écurie genevoise « La Meute » et des hockeyeurs russes, tchèques et canadiens participant actuellement au tournoi international de Genève.

CANTON DE LUCERNE

IMPORTANTE DONATION

M. Josef Mueller, maire de la commune de Wolhusen, a annoncé lors de la dernière assemblée communale qu'une donatrice, citoyenne de la commune de Wolhusen, mais n'habitante pas son village, et désirant garder l'anonymat, avait fait un don de 200.000 francs à sa commune, pour la construction d'un asile de vieillards. L'assemblée communale a chaleureusement remercié la donatrice.

CANTON DE NEUCHÂTEL

INQUIETUDES NEUCHÂTELOISES A PROPOS DE LA REDUCTION DU NOMBRE DES OUVRIERS FRONTALIERS

Une certaine inquiétude se manifeste dans le canton de Neuchâtel comme à Bâle-ville et à Genève à propos de la réduction décidée par l'autorité fédérale du nombre des ouvriers frontaliers. En effet, des fabriques du Locle et de la Chaux-de-Fonds notamment, emploient de la main-d'œuvre française recrutée dans le département du Doubs et qui fait chaque jour les courses pour se rendre à l'usine.

Réuni en session extraordinaire, le Grand Conseil neuchâtelois a pris acte d'une question posée à ce sujet par un député libéral et d'une résolution déposée par un député popiste et contre-signée par des députés d'autres groupes politiques. Le président du Conseil d'Etat a annoncé que la résolution serait transmise à l'autorité fédérale. La résolution adoptée par le Grand Conseil neuchâtelois est ainsi conçue :

« Dans le cadre des mesures prises par les autorités fédérales pour réduire les effectifs de la main-d'œuvre étrangère, les travailleurs frontaliers sont assimilés sans réserve à celle-ci, même si leur domicile ne se trouve pas en Suisse et que leur activité n'exerce aucune influence sur la pénurie d'appartements.

« La réduction de leur nombre occasionne des difficultés à des entreprises neuchâtelaises dont certaines envisagent l'ouverture de succursales dans le département du Doubs.

« Devant ces faits qui risquent de porter un préjudice durable aux intérêts économiques de notre canton, le Grand Conseil exprime son inquiétude. Il demande aux autorités fédérales de tenir compte de la situation des régions frontalières.

« Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à transmettre cette résolution au Conseil fédéral. »

DECES DU PROFESSEUR EMILE LOMBARD

On annonce le décès dans sa nonantième année, à Sauges-St-Aubin, de M. Emile Lombard, qui fut professeur de théologie aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne.

LE PRESIDENT PELLA A LA CHAUX-DE-FONDS

Pour la première fois, le Club 44 de La Chaux-de-Fonds recevait un ancien Président du Conseil italien, M. Giuseppe Pella, qui était venu tout exprès pour entretenir ses auditeurs de « L'Italie en face des problèmes actuels ». Il avait été accueilli à sa descente d'avion à Genève par le vice-consul d'Italie à Neuchâtel M. Grassi-Orsini, en l'absence de l'ambassadeur Carlo

Marchiori, qui regagnait Rome pour devenir chef de Cabinet de M. Fanfani, ministre des Affaires Etrangères. Reçu au salon historique par le Conseil communal et M. A Sandoz, président de la ville, au Club 44, par le président du gouvernement neuchâtelois M. Fritz Bourquin, le président Pella traite des problèmes italo-suisse, montrant que les deux pays sont complémentaires, économiquement et politiquement, et qu'ensemble ils peuvent devenir le plus important complexe industriel d'Europe Occidentale, par l'union des potentiels industriels des deux pays et de la riche et précieuse réserve de main-d'œuvre de l'Italie du Sud. D'ailleurs, la Suisse est à l'origine de l'industrialisation de la plaine du Pô. M. Pella est partisan de l'O.T.A.N., de la collaboration Suisse-Marché Commun et considère que, d'ici peu, l'Italie sera le pays type où l'on pourra investir des capitaux et construire des industries, à cause de la stabilité de sa monnaie et de l'augmentation régulière de son équipement. Finalement, le président Pella a dit sa foi en l'avenir de l'Europe, non pas contre mais avec les patries.

CANTON DE SOLEURE

CONGRES DE LA SOCIETE SUISSE POUR L'ESPERANTO

Sous la présidence de M. David Buehlmann, la « Svisa Esperanto Societo » (Société Suisse pour l'Espéranto) a tenu son Congrès traditionnel à Soleure. A cette occasion, la « Svisa Ssocio de Esperantistoj Fervojistoj » (S.A.E.F., Association Suisse des Cheminots Espérantistes) a fêté son quarantième anniversaire. Bien que les participants du congrès aient été de langues maternelles différentes, on a discuté avec ardeur et uniquement en espéranto. M. E. Zuber, expert des espérantistes suisses, a parlé des problèmes que cette langue rencontre actuellement dans notre pays. On a eu l'impression que l'espéranto ne connaissait pas le succès désiré.

Radio-Berne a diffusé, pendant plusieurs années, quatre émissions d'espéranto par semaine. Elles sont à présent suspendues pour des raisons d'économie. C'est surtout pour les espérantistes de la Suisse romande que la Société Suisse pour l'Espéranto regrette cette décision, parce que les postes de la Suisse orientale émettent souvent de riches programmes en espéranto.

En Suisse, le mouvement pour le développement de l'espéranto est en régression par rapport à l'étranger. Ceci est dû au fait que les élèves ont rarement l'occasion d'être instruits dans cette langue, et qu'en outre l'anglais est parlé dans le monde entier. Les espérantistes suisses désirent inscrire l'instruction de cette langue dans le programme scolaire. Les philosophes combattent l'espéranto en faisant valoir qu'il est impossible de créer une langue artificielle. Mais, d'autre part, il faut constater que l'espéranto est la seule langue artificielle qui ait réussi à se maintenir. Lors de certains

congrès mondiaux, elle remplace la traduction simultanée qui est extrêmement onéreuse.

Un autre obstacle à l'extension de l'espéranto en Suisse est le problème financier de la Société. Celle-ci ne dispose que des cotisations de ses membres.

CANTON DU TESSIN

† CESARE LUCCHINI

M. Cesare Lucchini, ingénieur, ancien président de la Direction générale des C.F.F., est décédé à Lugano à l'âge de 80 ans.

Le défunt fut pendant 43 ans au service des chemins de fer. Il fut tout d'abord ingénieur de la ligne du Saint-Gothard et participa à l'établissement des plans pour la construction d'une seconde voie sur la ligne du Ceneri, ainsi qu'à l'aménagement de la gare de Chiasso.

M. Lucchini participa aux travaux de mise en place des forces motrices de Ritom et de Barberine et fut chef du bureau de construction des lignes aériennes du deuxième arrondissement.

Après avoir assumé les fonctions d'adjoint, le défunt était nommé premier ingénieur du deuxième arrondissement à Lucerne. Le 1^{er} janvier 1939, le Conseil fédéral le nomma directeur de cet arrondissement. Le 1^{er} janvier 1948, M. Lucchini était appelé à la Direction générale des C.F.F. où il occupa le poste de directeur de la construction et de la gestion. De 1949 jusqu'en été 1951, année où il prit sa retraite, ayant atteint la limite d'âge, M. Lucchini dirigea le Département du personnel et des finances. Simultanément, il occupa le poste de président de la Direction générale des C.F.F.

M. Lucchini était colonel E.M. ; il fut notamment membre et président de la Direction générale des directeurs militaires des chemins de fer.

CANTON DE VAUD

DECES DE JACQUES-EDOUARD CHABLE

A l'hôpital d'Aigle est décédé, à l'âge de 62 ans, l'écrivain neuchâtelois Jacques-Edouard Chable, qui vivait à Chésières pour des raisons de santé depuis une dizaine d'années. Il était né à Neuchâtel et, dès l'âge de 20 ans, il a parcouru le monde, chargé de missions pour le Secrétariat des Suisses à l'étranger et pour l'Office Suisse du Tourisme, envoyant à la presse de nombreux articles de reportage. Il a été le correspondant de Neuchâtel du « Journal de Genève », tout en collaborant à d'autres journaux. Il dirigeait le service de presse

suisse et rédigeait depuis une trentaine d'années « Industrie et Travail », revue mensuelle éditée par la société coopérative « Journal d'usine » de l'industrie suisse. On lui doit une dizaine de romans et de récits de voyages. Il a reçu à deux reprises des prix de la fondation Schiller suisse, en 1943 et en 1951. Il a été le président du Pen-Club international de Suisse romande.

GASTON BONHEUR A PARLE A LAUSANNE

Le grand journaliste et écrivain français Gaston Bonheur, directeur de plusieurs hebdomadaires de réputation internationale et auteur de l'ouvrage « Qui a cassé le vase de Soisson ? », était de passage, fin mars, à Lausanne ; il a fait, au Palais de Rumine, un exposé dans le cadre des conférences du club d'efficiency de la Suisse romande.

« Bonne et mauvaise conscience du journaliste dans le monde de demain », tel était le sujet choisi par Gaston Bonheur. Ce fut l'occasion d'un vaste tour d'horizon sur les journaux, le métier de journaliste et les journalistes eux-mêmes, après un touchant hommage rendu à la presse lausannoise que Gaston Bonheur connaît très bien.

Pour beaucoup de gens, les journalistes sont des faiseurs de ragot. Certains grands hommes du métier ont mérité ce qualificatif. Mais, le public doit savoir que le journaliste est avant tout lui-même un grand lecteur de journaux, obsédé par les revues et visé par les rotatives, et dont la tâche est de fournir à ses lecteurs un film ininterrompu de l'histoire, allant de la petite nouvelle locale aux grands événements politiques.

L'éminent homme d'Etat que fut Churchill a voulu rendre un hommage particulier aux journalistes, en demandant que le cortège le conduisant à sa dernière demeure passe par Fleet Street. Lui-même grand journaliste, il créa des noms comme le « rideau de fer », qui sont devenus une notion pour tous les pays du monde libre. C'est également un journaliste qui, par le titre d'une nouvelle lança celui de « mur de la honte ».

Il y a divers visages de journalistes. Le premier est celui de l'envoyé spécial. Non seulement il assiste à l'événement, mais il y est mêlé si intimement qu'il ne peut guère, toujours, tracer une frontière rigide entre la vérité, les habitudes et une interprétation parfois subjective. C'est du moins ainsi que se présentait le journaliste pendant les années trente, alors qu'il côtoyait l'aventure et qu'il était une sorte de littérateur romantique.

Les années quarante marquent, dans le journalisme, l'ère du microphone ; de nombreux rédacteurs français se transforment en « speakers » de la radio pendant les années terribles de la guerre, afin d'échapper à tout compromis et d'avoir la possibilité de se faire entendre. D'autres préfèrent changer de métier plutôt que de trahir. M. Bonheur saisit cette occasion pour rendre hommage à Radio-Sottens et à la B.B.C. qui apportaient alors en France la voix de la liberté et l'espoir d'un avenir meilleur.

L'homme de la caméra incarne, notamment dans les années cinquante, le troisième visage du journaliste. Il semble que jamais l'actualité filmée puisse poser de problème de conscience à son auteur. Il n'en est rien sans doute ; l'objectif est-il incapable de tricher ? Mais un événement photographique ou filmé en partie seulement, faute d'être saisi dans son ensemble, peut également manquer au principe : « toute la vérité ». Le problème de conscience reste inéluctable.

En fin de compte, sans grande prétention, le journalisme poursuit le but d'arracher les lecteurs à la sphère trop étroite de leurs problèmes personnels, parfois au mépris du danger, comme l'ont prouvé les collaborateurs éminants de grands quotidiens, de la radio et du cinéma. Le journal peut défendre des tendances et des intérêts..., il est honnête s'il les met en exergue. Sans lui être asservi, il vise dans l'ensemble à servir le public.

Causerie dans le meilleur sens du mot, plus que feu d'artifice sans lendemain, l'exposé de M. Bonheur a charmé et convaincu son public, qui lui a fait une ovation.

A LA RECHERCHE DE 41 NOUVEAUX MISSIONNAIRES

Le département missionnaire des Eglises de Suisse romande est à la recherche de 41 nouveaux missionnaires qui doivent lui permettre de poursuivre son œuvre dans les pays d'outre-mer : onze pasteurs, dix infirmières-sages-femmes, quatre médecins, une laborantine, un gérant de librairie, un éditeur, deux infirmières-chefs, un comptable, etc. D'autre part, plusieurs missionnaires, en congé, viennent ou vont quitter sous peu la Suisse romande.

NOUVELLES PLONGEES DU MESOSCAPHE

Le mésoscaphé « Auguste-Piccard » a commencé une nouvelle série de plongées scientifiques, consacrées cette fois à l'analyse chimique et électrophysique, ainsi qu'à l'observation directe de l'eau du lac. Ces études sont faites pour le compte de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman et du Rhône contre la pollution, et par les soins de sa Sous-Commission technique où sont représentés la Savoie et les cantons de Vaud, Valais et Genève. Ces études sont subventionnées à 40 % par le Service fédéral des eaux.

Dans le mésoscaphé partiellement transformé en laboratoire, l'équipe de travail, déléguée par diverses institutions scientifiques de Thonon, Genève, Lausanne et Sion, était répartie en trois groupes. Le premier, sous la direction de M. Monod, du laboratoire cantonal de Lausanne, opérait des prélèvements d'eau et procédait à des analyses immédiates. Le second, sous la direction de M. Dessoulavy, professeur à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne, mesurait la température et la conductivité électrique de l'eau avec un appareil électronique relié à une sonde extérieure. Enfin, des spécialistes procédaient à l'observation directe de la lumière,

des animaux vivants et morts, des abondantes particules en suspension dans l'eau ainsi que du sol lacustre.

Le matin, le mésoscaphe a fait au large de Lutry une plongée verticale de 300 mètres, avec des prélèvements et analyses d'eau tous les 50 mètres. L'après-midi, le submersible a navigué de Rivaz à Meillerie en suivant les fonds.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de ces études faites dans des conditions tout à fait nouvelles et dont les résultats seront très utiles pour la lutte contre la pollution.

DU 24 AVRIL AU 13 MAI 1965, EXPOSITION

LUCIEN METRAUX

D'origine suisse, partageant sa vie entre Paris et la station fleurie, l'artiste est un homme fort affable. Sa conversation reflète combien il est épris de l'art qu'il cultive depuis 25 ans. Peindre est pour Lucien Métraux plus qu'une passion, une compensation vitale. Il peint avec son cœur et semble accorder ses sujets avec ses états d'âme de l'heure présente. Sans contester Lucien Métraux fait revivre avec bonheur, sous son pinceau et sans dessin préalable, le paysage... qu'il soit de Suisse, de Seine-et-Oise (particulièrement affectionnée par lui), de Normandie ou encore de Sicile et d'Italie.

Certains de ses tableaux sont de véritables symphonies de nuances, dans les gris ou les verts entre autres. Et regardant « Mariage Villageois » ou « Vive la Mariée », hauts en couleurs, on découvre un Lucien Métraux tout autre. Peintre naïf n'est peut-être pas le terme adéquat. Ses œuvres, jeux d'artifices colorés, ne sont-elles pas l'expression d'une nécessité d'extériorisation de joie chez l'artiste? Seul ce dernier pourrait le dire.

X.

CANTON DE ZURICH

DECES DE L'ANCIEN JUGE FEDERAL EUGENE HASLER

Mercredi soir, 24 mars, est décédé à Lugano, où il passait ses vacances, l'ancien juge fédéral Eugène Hasler, âgé de 81 ans. Il était domicilié à Kuesnacht, près de Zurich.

Bourgeois de Winterthour et Kirchberg, Eugène Hasler était né à Milan. Il fit ses études à Zurich, Strasbourg et Berlin et fut nommé en 1914 juge du district de Zurich et, en 1929, membre de la Cour Suprême de Zurich. En cette qualité, il présida le Tribunal de Commerce. De 1937 à 1950, il fut juge fédéral. Il était membre de la première division civile, mais son activité s'étendit aussi momentanément à la Chambre d'accusation, à la Chambre criminelle et à la Cour pénale fédérale.

On doit à Eugène Hasler des poèmes et des contes et il reçut le prix Schiller. Durant la Seconde Guerre Mondiale, il dirigea la division « presse et radio ». En militaire, il avait le grade de colonel d'infanterie.

FILM AMERICAIN SUR LA SUISSE TOURISTIQUE

Une équipe de cinéastes américains, dirigés par André de La Varre, tourne actuellement un film, de format 70 mm, pour un grand écran, qui sera présenté dans les quelque 200 salles de la chaîne de cinémas « Fox », en Amérique du Nord, et qui sera consacré aux multiples stations touristiques qu'offre notre pays à ses citoyens et aux étrangers. Cette réalisation cinématographique, intitulée « Switzerland and the Alps », présentera également les divers aspects de la vie culturelle et artistique de notre pays, ainsi que ses industries et ses réseaux routiers et ferroviaires.

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret